

Information aux parents d'élèves

La Commune de Mellac met en place à compter de la rentrée de septembre 2022 un **Portail famille** dédié à la gestion des services périscolaires (cantine et garderie).

Chaque famille est invitée à compléter une fiche d'inscription afin qu'un compte puisse lui être ouvert sur le portail (**document ci-joint à rapporter en mairie ou à remettre à l'enseignant de votre enfant avant le 13 juin 2022**).

Une fois le compte ouvert, vous recevrez un mail pour vous connecter et réaliser l'inscription de votre enfant aux services périscolaires de votre choix.

L'inscription pourra être réalisée au jour, au mois ou à l'année. Le délai pour s'inscrire ou modifier une inscription est fixée jusqu'à la veille à minuit. Passé ce délai, toute inscription n'ayant pas été honorée sera automatiquement facturée (excepté sur présentation d'un justificatif médical ou circonstancié).

Outil de communication entre la mairie et les parents d'élèves, toutes les familles (y compris celles qui n'utilisent pas les services périscolaires) sont invitées à compléter la fiche de renseignement pour disposer d'un accès au Portail.



Portail famille

- Un service accessible 24h/24 pour effectuer ses démarches
- Une information complète sur ses réservations et la situation de son compte



Les services de la mairie restent à votre disposition :

Commune de Mellac
Le Bourg 29300 Mellac
mairie@mellac.bzh
02.98.71.80.63



Rappel tarifs 2022 des services périscolaires selon quotient familial

Cantine

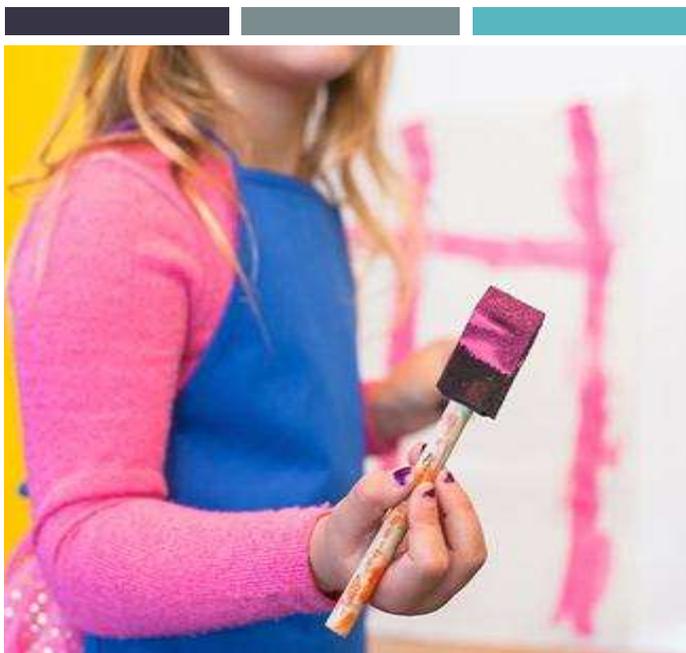
Tranche 1 : Quotient familial de 0 à 450	0,00 €
Tranche 2 : Quotient familial de 451 à 650	0,73 €
Tranche 3 : Quotient familial de 651 à 850	1,45 €
Tranche 4 : Quotient familial de 851 à 1050	2,18 €
Tranche 5 : Quotient familial supérieur ou égal à 1051	2,90 €

Garderie

	<i>Matin</i>	<i>Soir</i>
Tranche 1 : Quotient familial de 0 à 450	0,00 €	0,00 €
Tranche 2 : Quotient familial de 451 à 650	0,40 €	0,48 €
Tranche 3 : Quotient familial de 651 à 850	0,80 €	0,95 €
Tranche 4 : Quotient familial de 851 à 1050	1,20 €	1,43 €
Tranche 5 : Quotient familial supérieur ou égal à 1051	1,60 €	1,90 €

Pour bénéficier d'un tarif calculé en fonction du quotient familial, nous vous invitons à transmettre votre attestation CAF de quotient familial, disponible depuis « l'Espace Mon compte » de la caf.fr.

Ce document est à remettre tous les ans au mois de septembre à la mairie par mail à mairie@mellac.bzh ou par courrier à l'adresse : Mairie, Le Bourg 29300 Mellac.



Tout changement de situation en cours d'année scolaire du quotient familial de la CAF devra faire l'objet d'une information à la mairie en transmettant la nouvelle attestation.

Sans justificatif, la Commune appliquera le tarif de la tranche 5.

Le Maire de Mellac,
Franck Chapoulie